



Décalage date acte d'achat/vente

Par **Veronique Moreau**, le **13/03/2017** à **20:54**

Bonsoir,

Nous avons signé mon conjoint et moi un compromis d'achat pour notre futur logement sur la base de 75 jours. D'après les calculs du notaire la vente devrait s'effectuer début avril.

L'actuel propriétaire du bien nous fait actuellement pression pour que nous décalions la vente à fin mai. En effet les travaux dans son futur logement ont pris beaucoup de retard et il refuse de déménager à la date établie.

Renseignements pris auprès de notre banque ce décalage de date n'est pas du tout avantageux pour nous. En effet les premières mensualités de notre prêt relais sont largement inférieures à ce que nous remboursons actuellement et nous permettraient de nous mettre à flot avant le lancement du prêt final.

L'actuel propriétaire de notre futur logement ne veut rien entendre et nous propose comme autre solution de préserver la date de signature à début avril mais de signer un bail en tant que locataire pour quelques mois... Bien entendu il ne nous a pas proposé de compensation financière.

Que faire dans ce genre de situation? Quel arrangement pouvons trouver sans que nous soyons perdants?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.